AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1086
FR0004034320-FS0447

26 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MR BRICOLAGE

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 26 juillet 2013, la société FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2013, le seuil de 10% du capital de la société MR BRICOLAGE et détenir 1 136 000 actions MR BRICOLAGE représentant autant de droits de vote, soit 10,94% du capital et 6,49% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MR BRICOLAGE sur le marché.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société MR BRICOLAGE par FMR LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MR BRICOLAGE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. FMR LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MR BRICOLAGE, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 387 755 actions représentant 17 515 615 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.